



ANALYSE DU BUDGET DU QUÉBEC 2018-2019

FAITS SAILLANTS POUR LE SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE

Mardi 27 mars 2018

FAITS SAILLANTS GÉNÉRAUX

Maintien de l'équilibre budgétaire pour les cinq prochaines années.

Un budget de dépenses de 76,9 G\$.

Croissance des dépenses de 5,2 %.

Investissements additionnels de 16 G\$ d'ici cinq ans.

Priorité à l'éducation, la santé, la mobilité et le niveau de vie de tous les Québécois.

Aucune baisse d'impôt.

2 G\$ par année sur cinq ans pour le remboursement de la dette grâce au Fonds des générations.

Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 en hausse de 9,4 G\$ pour un total de 100,4 G\$ (hausse de 10,2 %).

Réduction du fardeau fiscal de 2,2 G\$ pour les PME d'ici cinq ans.

FAITS SAILLANTS – SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE

- Avec la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027, le gouvernement du Québec réitère, en 2018, ses cibles :
 - attirer 4 milliards de dollars d'investissements privés au Québec d'ici 2022;
 - faire du Québec l'un des cinq pôles nord-américains les plus importants du secteur d'ici 2027, alors qu'il occupait le dixième rang lors du lancement de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027.
- Le gouvernement a fait de la santé une priorité avec un investissement additionnel de 3,6 milliards de dollars sur cinq ans en santé, notamment pour améliorer l'accès aux soins à domicile, bonifier l'aide à apporter aux aînés, améliorer l'accès aux soins de première ligne et améliorer la prévention en santé.
- L'amélioration de la situation financière du Québec et l'accélération de la croissance économique ont permis d'annoncer de nouvelles initiatives pour améliorer l'accès à des services de santé de qualité, notamment pour les personnes vulnérables.
- Le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en santé et services sociaux atteigne 4 % par année. Le Plan économique de mars 2018 confirme l'atteinte de cet objectif.

Des cibles ambitieuses pour un secteur porteur

- La stratégie prévoit des initiatives s'articulant autour de quatre axes d'intervention comprenant chacun des mesures importantes, soit :
 - accroître les investissements en recherche et en innovation dans l'ensemble des sciences de la vie grâce, entre autres, à la mise sur pied d'un Fonds d'accélération des collaborations en santé, doté d'une enveloppe pouvant atteindre 75 millions de dollars ;

- favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance, notamment par le programme BioMed Propulsion, doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars ;
- soutenir des projets d'investissements privés et faire du Québec un endroit privilégié pour les projets de biofabrication, grâce à une enveloppe de 100 millions de dollars ;
- intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment par la mise en place du Bureau de l'innovation en santé et en services sociaux.

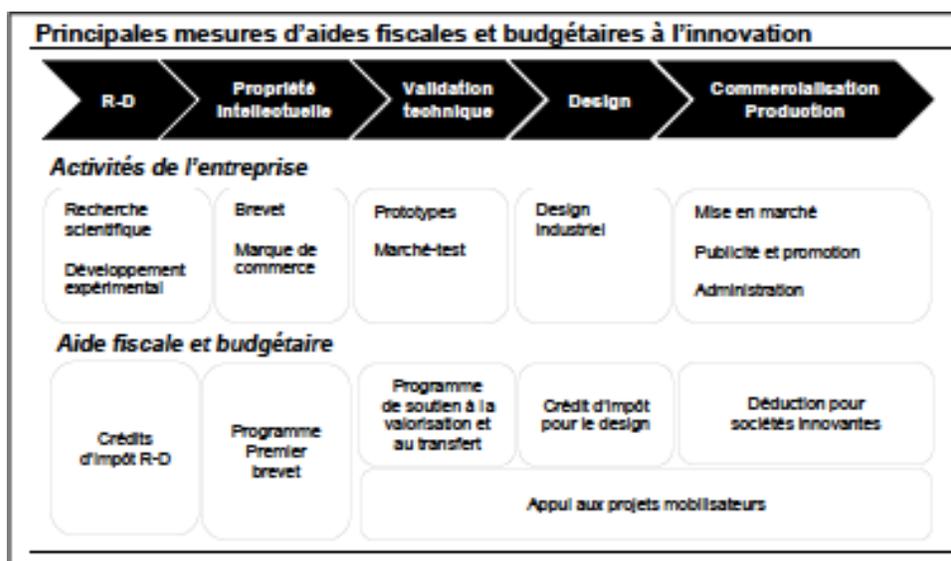
Un appui additionnel de près de 204 M\$ depuis 2014

- En plus des sommes disponibles dans les programmes courants des différents ministères et organismes, le gouvernement a annoncé depuis 2014 des mesures totalisant près de 204 millions de dollars pour soutenir le secteur des sciences de la vie.

Impact financier du soutien additionnel accordé au secteur des sciences de la vie, par axe d'intervention, depuis 2014 (en millions de dollars)	
	Total d'ici 2022-2023
Accroître les investissements en recherche et en innovation	-120,1
Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance	-37,2
Intégrer davantage l'innovation dans le réseau de la santé et des services sociaux	-46,5
TOTAL	-203,8

Soutenir la commercialisation des innovations québécoises

- Afin de favoriser la commercialisation des innovations conçues par les entreprises québécoises, le Plan économique du Québec a notamment :
 - instauré la déduction pour sociétés innovantes (DSI) afin de permettre aux sociétés de bénéficier d'une réduction de leur impôt à l'égard de leur revenu provenant de la commercialisation d'une propriété intellectuelle québécoise ;
 - favorisé la réalisation de projets mobilisateurs.
- En incluant l'ensemble du soutien à l'innovation accordé par le gouvernement du Québec, les entreprises qui réalisent leurs activités au Québec peuvent bénéficier du soutien du gouvernement à toutes les étapes de l'innovation.



La déduction pour sociétés innovantes

- Afin de favoriser la commercialisation et la fabrication au Québec des innovations conçues par les entreprises, le Plan économique du Québec a instauré la déduction pour sociétés innovantes (DSI).
- La DSI permet aux entreprises du secteur de la fabrication, qui commercialisent un produit incorporant un brevet protégeant une invention faite au Québec, de bénéficier d'une réduction de leur taux d'imposition sur leurs revenus attribuables à ce brevet.
 - Le taux d'imposition des revenus attribuables à un brevet est réduit pour s'établir à 4 %.
- En instaurant cet avantage fiscal, le gouvernement vise à favoriser :
 - l'investissement dans le secteur manufacturier innovant;
 - la rétention de propriétés intellectuelles mises au point au Québec;
 - la production et la commercialisation de biens résultant des brevets protégeant des inventions conçues au Québec;
 - la compétitivité des entreprises québécoises.
- La DSI représente un soutien permettant d'amener les résultats de la recherche jusqu'à l'étape de la commercialisation.
- Le gouvernement réitère son appui aux secteurs stratégiques, 2,8 milliards de dollars consacrés à la recherche et à l'innovation avec la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022. De plus, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 52,5 millions de dollars additionnels afin de soutenir des initiatives du secteur des sciences de la vie.
- Ainsi, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des crédits additionnels de 52,5 millions de dollars pour appuyer cette stratégie au cours des cinq prochaines années, soit :
 - des initiatives de financement en capital de risque pouvant atteindre jusqu'à 50 millions de dollars dans le cadre du partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie;
 - 18,5 millions de dollars pour promouvoir l'accès aux données de recherche;
 - 9 millions de dollars pour appuyer des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie;
 - 15 millions de dollars pour bonifier le financement du Fonds d'accélération des collaborations en santé;
 - 10 millions de dollars pour appuyer l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

Impact financier des mesures pour appuyer le secteur des sciences de la vie (en millions de dollars)							
	2017-2018 ⁽¹⁾	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
50 M\$ dans le cadre du partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Promouvoir l'accès aux données de recherche ⁽³⁾	—	-2,5	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,5
Appuyer des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie ⁽³⁾	—	-1,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-9,0
Bonifier le financement du Fonds d'accélération des collaborations en santé ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	-15,0	-15,0
Appuyer l'Institut de recherches cliniques de Montréal	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
TOTAL	-10,0	-3,5	-6,0	-6,0	-6,0	-21,0	-52,5

(1) Les subventions octroyées en 2017-2018 permettent de financer de nouvelles initiatives.
 (2) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement.
 (3) Des crédits supplémentaires seront octroyés à compter de 2018-2019 pour assurer le financement de cette initiative.
 (4) Des crédits supplémentaires seront octroyés en 2022-2023 pour assurer le financement de cette initiative.

50M\$ dans le cadre du partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie

- Les provinces du Québec et de l'Ontario sont reconnues comme des chefs de file du secteur des sciences de la vie et collaborent depuis de nombreuses années dans le cadre du corridor Québec-Ontario en sciences de la vie.
- Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit jusqu'à 50 millions de dollars pour soutenir des initiatives de financement par le capital de risque en sciences de la vie.
- Les gouvernements du Québec et de l'Ontario étudient actuellement les différentes options afin de maximiser les retombées de ces investissements dans les deux provinces.
- Par le partenariat Québec-Ontario en sciences de la vie, les gouvernements québécois et ontarien souhaitent notamment :
 - soutenir la croissance et le développement d'entreprises en démarrage dans le secteur des sciences de la vie ayant des technologies présentant un fort potentiel de commercialisation à l'étranger;
 - permettre aux entreprises québécoises et ontariennes d'avoir accès à un niveau de financement suffisant pour mener à terme leurs projets;
 - augmenter la part des investissements privés dans le financement par le capital de risque des entreprises québécoises et ontariennes;
 - stimuler la création d'emplois et la recherche de pointe dans le domaine de la santé pour améliorer les perspectives de découvertes novatrices et de mise en marché.
- Les détails des initiatives soutenues seront annoncés ultérieurement par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre des Finances.

Promouvoir l'accès aux données de recherche

- Dans le Plan économique du Québec de mars 2017, le gouvernement a annoncé sa volonté de développer un environnement favorable pour faciliter l'accessibilité à certains renseignements aux fins de recherche. Ces renseignements représentent un grand potentiel scientifique et économique, et leur valorisation est essentielle pour assurer l'excellence de la recherche.
- Ainsi, un comité de travail a été mis en place pour élaborer un processus général d'accès à certains renseignements aux fins de recherche afin d'en accélérer l'accès aux chercheurs.
 - Sous la coordination du ministère des Finances, le comité regroupe des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, de l'Institut de la statistique du Québec, de la Régie de l'assurance maladie du Québec, de la Commission d'accès à l'information ainsi que du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques.
- À la suite des recommandations du comité, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit l'implantation d'un nouveau processus d'accès simplifié aux renseignements pour les chercheurs.

Simplification du processus d'accès pour les chercheurs

- L'Institut de la statistique du Québec joue un rôle central en matière de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes. Il dispose d'une expertise en matière d'accès aux données et de respect des mesures de protection des renseignements personnels.
- Les compétences méthodologiques et opérationnelles de l'Institut de la statistique du Québec permettront à cette institution d'être à l'avant-plan de la mise en œuvre de la simplification du processus d'accès. Ce processus d'accès simplifié se traduira notamment par :
 - l'implantation d'un guichet de services pour les chercheurs;
 - la réduction des délais pour l'accès aux renseignements.
- Pour la mise en œuvre de ce processus simplifié, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit que 18,5 millions de dollars sur cinq ans seront accordés à l'Institut de la statistique du Québec. À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère des Finances.

Appui à des centres d'excellence du secteur des sciences de la vie

- Le Québec dispose de centres de recherche de qualité qui se démarquent à l'échelle nationale et qui lui permettent de rayonner à l'étranger. C'est notamment le cas de l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie – Commercialisation de la recherche (IRICoR) et du Consortium industriel de recherche et d'innovation en technologies médicales du Québec (MEDTEQ).
- Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un appui additionnel de 9 millions de dollars à ces deux centres d'excellence québécois au cours des cinq prochaines années, soit 4,1 millions de dollars à l'IRICoR et 4,9 millions de dollars au MEDTEQ.
- Ces sommes s'ajoutent aux sommes déjà prévues pour soutenir ces deux organismes, notamment dans le cadre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie et de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.
 - Ainsi, l'appui du gouvernement du Québec à l'IRICoR et au MEDTEQ totalisera près de 27 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
- Ces sommes permettront notamment de soutenir le fonctionnement de l'IRICoR et du MEDTEQ ainsi que le développement de projets collaboratifs de recherche. À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Pour l'année 2018-2019, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Sommes prévues						
– IRICoR	2,3	1,4	1,4	1,4	1,7	8,2
– MEDTEQ	2,1	2,1	2,1	2,1	1,4	9,7
Sous-total	4,4	3,4	3,4	3,4	3,2	17,8
Appui additionnel au Plan économique du Québec de mars 2018						
– IRICoR	0,5	0,9	0,9	0,9	0,9	4,1
– MEDTEQ	0,5	1,1	1,1	1,1	1,1	4,9
Sous-total	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0	9,0
TOTAL	5,4	5,4	5,4	5,4	5,2	26,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Bonification du financement du Fonds d'accélération des collaborations en santé

- Le gouvernement du Québec a créé le Fonds d'accélération des collaborations en santé, qui est doté d'une enveloppe pouvant atteindre 75 millions de dollars, dont 60 millions de dollars étaient déjà disponibles dans le cadre financier de la Stratégie québécoise des sciences de la vie lancée en mai 2017.
 - Un premier appel de projets prévoyant un engagement du gouvernement du Québec de 40 millions de dollars a été lancé en septembre 2017.
 - En raison de la forte popularité de ce premier appel de projets, le lancement d'un second appel de projets est prévu au cours de la prochaine année.
- Considérant l'intérêt de l'industrie pour ce programme et la qualité des projets présentés dans le cadre du premier appel de projets, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification de 15 millions de dollars de l'enveloppe du Fonds d'accélération des collaborations en santé. Ce montant permettra de lancer un appel de projets qui pourra financer des initiatives jusqu'en 2022-2023.
- À cette fin, des crédits additionnels seront versés au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Appui à l'Institut de recherches cliniques de Montréal

- L'Institut de recherches cliniques de Montréal est un centre de recherche biomédicale qui effectue de la recherche fondamentale et clinique. Il dispose d'une masse critique de chercheurs qualifiés qui lui permet d'être compétitif dans les concours subventionnaires.
- Afin de consolider le niveau de recherche effectuée à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification de son financement de 10 millions de dollars. Cette bonification permettra notamment à l'Institut de recherches cliniques de Montréal :
 - d'engager de nouveaux chercheurs;
 - de maintenir ses activités de recherche;
 - de soutenir la formation des étudiants des cycles supérieurs.
- Le recrutement de nouveaux chercheurs devrait permettre l'obtention d'un financement supplémentaire provenant notamment d'organismes subventionnaires fédéraux et d'organismes internationaux. De plus, la création d'entreprises est attendue, compte tenu des nouvelles possibilités qui émergeront des activités de recherche additionnelles.

Des innovations dans le secteur des sciences de la vie

- En 2016, l'industrie des sciences de la vie comptait au Québec environ 630 entreprises soutenant plus de 30 000 emplois hautement qualifiés.
- Au cours des dernières années, ce secteur a connu de profondes transformations. L'arrivée de multiples innovations technologiques et les nouvelles exigences réglementaires ont poussé :
 - les entreprises du secteur à adopter de nouveaux modèles d'affaires;
 - les gouvernements à envisager l'intégration de certaines technologies pour réduire les coûts en santé et améliorer les soins accordés aux patients.
- Afin de soutenir ce secteur d'activité parmi les plus innovateurs de l'économie québécoise, le gouvernement a rendu publique, le 5 mai 2017, la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 – L'innovation prend vie.

Analyse préparée le 27 mars 2018

Pour information :

Hugo Morissette

Directeur, Analyse et Affaires publiques

Octane, cabinet d'affaires publiques

514 962-4648

hmorissette@octanestrategies.com